

1-2021-O-A-6973-01 (n° 3777)  
1-2021-O-A-6974-01 (n° 3778)  
1-2021-O-A-6975-01 (n° 3779)  
1-2021-O-A-6976-01 (n° 3780)



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Madame Semiray Ahmedova  
Présidente de la Commission du Logement

Luxembourg, le 24 février 2022

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous informer qu'en la séance publique de ce jour, la Chambre des Députés a décidé de renvoyer devant votre commission les quatre motions de Mme Nathalie Oberweis déposées dans le cadre de l'heure d'actualité au sujet de la détention et de la rétention du foncier constructible.

Je tiens à vous rappeler que conformément à l'article 86 (3) du Règlement de la Chambre des Députés la motion devra figurer à l'ordre du jour d'une séance publique de la Chambre des Députés endéans les trois mois du renvoi.

Par conséquent, je vous saurais gré de bien vouloir m'informer des suites que votre commission y aura réservées.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés